

Conditions d'accès au BPJEPS

Etre âgé de plus de 18 ans en octobre 2012

Etre titulaire d'une des qualifications suivantes :

→ **BASE** (brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative) ;

→ **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation) ;

→ **BAFD** (brevet d'aptitude aux fonctions de direction) ;

→ **BAPAAT** (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien) ;

→ tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ;

→ tout diplôme de niveau 4 ou supérieur.

Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent présenter un dossier retraçant leur expérience en matière d'animation et explicitant leur expérience, leur motivation pour cette spécialité du brevet professionnel. Ce dossier sera présenté à l'occasion d'un entretien mis en place par l'organisme de formation.

Une épreuve de sélection (un écrit et un oral) sera réalisée pour tous les candidats ayant satisfait aux exigences préalables telles qu'indiquées précédemment.

Modalités d'inscription

Deux cas de figures :

→ **Vous avez entre 18 et 25 ans et vous souhaitez suivre cette formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :**

vos dossier d'inscription est à retirer puis à déposer accompagné de toutes les pièces demandées

à : **Form'As - Maison des Sports - 4, rue Jean Mentelin BP 28 - 67035 STRASBOURG**

Votre contact : Karen LACROIX au 03 88 26 94 70 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30).

→ **Vous êtes demandeur d'emploi (de plus de 25 ans) ou salarié dans le domaine de l'animation :**

vos dossier d'inscription est à retirer puis à déposer accompagné de toutes les pièces demandées

à : **CEMEA Alsace 22, rue de La Broque 67000 STRASBOURG**
Votre contact : Monique BRACONNIER au 03 88 23 81 67 (du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Quelque soit votre situation, la date limite des inscriptions est fixée au : **30 mai 2012**

Des réunions d'information auront lieu vendredi 10 février 2012 de 14h à 16h et jeudi 10 mai 2012 de 10h à 12h au siège des CEMEA Alsace.

Les épreuves de sélection auront lieu les 21 et 22 juin 2012.

La formation en apprentissage avec Form'AS

La formation au BP JEPS par la voie de l'apprentissage est ouverte suite à la création du CFA des Métiers de l'Animation et du Sport depuis le 1^{er} octobre 2007. Ce centre de formation d'apprentis dont la gestion est assurée par l'APMSAA (association pour la promotion des métiers du sport et de l'animation en Alsace) est un CFA « hors les murs » qui délègue par convention la mise en oeuvre de formations auprès de différents organismes de formation dont les Ceméa Alsace.

L'apprentissage pour quel public ?

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux personnes de 18 à 25 ans et offre de nombreux avantages tant pour l'apprenti que pour l'employeur.

Pour le premier, c'est la garantie d'une formation qualifiante sanctionnée par un diplôme. Pour l'employeur, c'est l'opportunité de contribuer à la professionnalisation d'un métier demandant des compétences et répondant à des exigences.

Quels employeurs pour le BP JEPS Animation Culturelle ?

Les associations culturelles, les collectivités territoriales, les centres socioculturels, les maisons de quartiers, les accueils périscolaires ...

Pour toute information sur l'apprentissage :

Tél 03 88 26 94 70 mel : contact@form-as.fr

+ d'infos : www.form-as.fr

Nos partenaires : l'Ogaca et le Service Educatif des Musées de Strasbourg

L'OGACA

Depuis 1984, l'OGACA est un partenaire privilégié des acteurs de la vie culturelle en Alsace : associations, individus, entreprises et collectivités. Au delà des fonctions d'orientation et de conseil, l'action de l'OGACA s'organise autour de plusieurs axes principaux : les études, l'accompagnement de projets, l'aide à la gestion et la formation. Pour nous joindre : 03 88 76 24 10.

+ d'infos : www.ogaca.org

Le Service éducatif des musées de Strasbourg

Les Musées de Strasbourg proposent des activités culturelles et des actions éducatives avec objectifs de construire des démarches éducatives entre les ressources spécifiques des Musées et la diversité des publics, de proposer des approches expérimentales et interactives des collections, de concevoir des visites qui incitent chaque jeune visiteur à interpréter une œuvre ou un objet patrimonial, et de créer des situations conviviales en se basant sur le concept de l'hospitalité.

+ d'infos : www.musees-strasbourg.org

Les CEMEA, une présence nationale

35 associations régionales réparties en métropole et dans les DOM-TOM conduisent leur développement et gèrent l'ensemble des activités de formation sur le territoire. Elles sont les interlocuteurs directs des collectivités locales, des différents organismes d'état et des associations.

Notre offre de formation professionnelle totalise plus de 200 stages répartis toute l'année sur l'ensemble du territoire français.

+ d'infos : www.cemea-alsace.fr



Formation au BPJEPS
(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
Spécialité Animation culturelle

Animation et développement d'accompagnement culturel

Publics concernés : toute personne qui exerce ou souhaite exercer des fonctions d'animation et développer plus particulièrement des compétences dans le domaine des pratiques culturelles.

Structures concernées : centres socioculturels, MIC, foyers ruraux, associations, collectivités locales...

Cette formation est pilotée par :

Les CEMEA Alsace

En convention avec :

■ **L'APMSAA**

En collaboration avec :

■ **OGACA**

■ **Artenréel**

■ **le service éducatif des musées de Strasbourg**

■ **le TNS**

■ **Tôt ou t'Art**

■ **Pôle sud**

Avec le soutien de :

■ **la DRJSCS Alsace**

■ **la DRAC Alsace**

■ **le Conseil Régional d'Alsace**



à Strasbourg d'octobre 2012 à juin 2014

CEMEA Alsace 22, rue de La Broque 67000 STRASBOURG
☎ : 03 88 22 05 64 ☎ : 03 88 32 98 31 mel : contact@cemea-alsace.fr

Notre démarche pédagogique

La formation est organisée sur le principe de l'alternance entre le terrain professionnel et des temps en centre de formation.

Connaître, c'est pratiquer ! Forte de ce principe, la formation théorique s'appuie la plupart du temps sur des projets concrets réalisables (en centre ou sur le terrain). Les contenus techniques et pédagogiques sont également relayés par la pratique d'activités suivies de temps d'échange et d'analyse qui amènent les participants à conceptualiser.



Nos objectifs

Outre le fait d'apporter une qualification de niveau 4 (niveau bac) à des animateurs en situation professionnelle, cette formation vise à permettre aux candidats :

→ de comprendre et maîtriser l'environnement organisationnel, institutionnel et juridique dans lequel ils sont amenés à intervenir ;

→ de connaître les différents publics : enfant, adolescent, adulte, en terme de besoins, de capacités, d'intérêts propres, de situation (économique, sociale, culturelle...);

→ d'acquérir des compétences, des outils et des méthodes de gestion réinvestissables dans des projets d'animation ;

→ de développer ses compétences dans :

- l'accompagnement culturel des publics ;
- la mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité ;
- la participation à la mise en oeuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle ;
- le soutien aux projets et pratiques culturels amateurs, individuels ou collectifs.

Lieu et durée de la formation théorique

Les sessions théoriques en centre se dérouleront en alternance d'octobre 2012 à juin 2014 (en moyenne 6 jours de formation par mois).

Elles ont lieu à Strasbourg.

Cette formation de 890 h en centre s'articule en 10 Unités Capitalisables et une Unité Capitalisable Complémentaire facultative.

Dans le cadre de l'alternance, chaque candidat doit disposer d'un terrain d'application (une entreprise).

Un calendrier prévisionnel peut être communiqué sur demande.

Coût de la formation : 8 100 euros

Comprenant les frais pédagogiques, une semaine en pension complète, les frais inhérents aux différentes étapes de validation du diplôme.

Les Unités Capitalisables

Le BPIEPS est le diplôme de niveau IV (niveau Bac) du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Ce diplôme s'articule en 10 Unités Capitalisables (UC) qui favorisent des parcours individualisés.

Organisation de la formation :

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Communication écrite et orale, recherche documentaire, technologies de l'information et de la communication.

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

Approche psychologique, physiologique, sociologique des différentes tranches d'âges (petite enfance, enfance, adulte, troisième âge) ; les enjeux de la culture dans le développement de l'individu.

UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation

Méthodologie de projet : évaluation des besoins, détermination des objectifs, des partenaires, élaboration, mise en oeuvre, suivi, évaluation...

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure

Les différents types de structures d'accueil, leur organisation, leur fonctionnement, leur environnement institutionnel.

UC 5 : Préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics

La conception d'une action d'animation culturelle à partir d'une observation des acteurs et des ressources locales.

UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation

Intégrer les fondamentaux de la dynamique de groupe et interroger la place de l'animateur ; s'approprier des inducteurs de gestion des conflits ; savoir mener différents types de réunion...

UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'action d'animation culturelle

Le concept de partenariat, les partenaires institutionnels, les notions de droit, de responsabilité, de réglementation, d'assurance, de sécurité, connaissances liées à la citoyenneté, à l'Education populaire, réglementation sur l'encadrement des mineurs.

UC 8 : Construire une action d'animation culturelle

L'accompagnement culturel, la médiation culturelle, les projets individuels et collectifs, le soutien des pratiques amateurs, la préparation, le suivi et l'évaluation de l'action d'accompagnement culturel.

UC 9 : Maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'une action d'animation culturelle

Trois sessions de pratique et d'analyse des situations avec des musées, des espaces culturels et des pratiques culturelles amateurs.

UC 10 : Unité d'adaptation : « développer une action d'accompagnement culturel »

L'appropriation des notions : culture, développement, pratique, territoire ; les acteurs du développement et de l'action culturelle ; les outils pédagogiques de l'accompagnement culturel ; la rencontre de professionnels et l'analyse d'expériences.

UC complémentaire «Diriger un accueil collectif de mineurs (ACM)», ouverte à toute personne en cours de formation BEATEP ou BPIEPS autre que Loisirs tous publics :

Un déroulement en trois temps : un stage de 7 jours pour se préparer à la direction d'un ACM, un stage pratique de 14 jours minimum et un stage de 2 x 3 jours.

Cette formation est ouverte à toute personne titulaire d'un BEATEP autre que la spécialité Activité sociale et vie locale et tout BPIEPS autre que la spécialité Loisirs tous publics.

